

LE PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

Prix d'abonnement (Payable d'avance) :

	Lyon.	Rhône.	Départem.
3 mois,	8 fr.	10 fr.	12 fr.
6 mois,	15 fr.	19 fr.	22 fr.
Un an,	30 fr.	36 fr.	40 fr.

Le Peuple Souverain donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

On s'abonne, à Lyon, au **Bureau du Journal**, et à Paris, chez **LEJOLIVET et C^e**, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46.

Les Annonces se paient 25 c., et les Réclames 40 c. la ligne.

Lyon, le 17 vendémiaire an LVII.

(De l'ère chrétienne, 8 octobre 1848.)

De la réorganisation de la Garde nationale.

En demandant la réorganisation immédiate de la garde nationale, nous n'avons eu en vue que le désir de défendre le principe de la liberté méconnue et les droits du peuple, que le désarmement inopportun a indignement froissés. Mais aujourd'hui, que nous connaissons ou croyons deviner les motifs qui poussent les ennemis de la République à se joindre à nous pour réclamer à grands cris cette réorganisation, nos idées commencent à se modifier. En effet, les intérêts du citoyen Yvan Monnier et consorts sont entièrement opposés à ceux de la démocratie, et il est de notre devoir de repousser toute mesure, légale ou autre, dont nos adversaires politiques prennent l'initiative. Le commerce commence à renaitre, malgré tous les efforts de la réaction monarchique; pourquoi donc vouloir jeter parmi nous un nouveau brandon de discorde? Le peuple a en mains une arme qui lui suffit pour terrasser ses ennemis: le suffrage universel! Si la garde nationale était réarmée, n'a-t-on pas tout lieu de craindre que quelques agitateurs soudoyés ne viennent s'introduire dans nos rangs, et, dans un moment donné, il suffirait peut-être de quelques coups de fusils isolés, pour amener un conflit où nous n'avons rien à gagner et tout à perdre. Lyon serait alors, avec quelque semblant de raison, mis hors la loi, et le désarmement, qui n'est que provisoire, deviendrait définitif; l'état de siège couronnerait l'œuvre. Ainsi, la démocratie, qui veut conserver le calme et le repos, demande instamment de n'être pas réarmée en ce moment, parce qu'elle ne sait pas sur quelles bases on effectuerait ce réarmement; elle réserve tous ses droits pour l'avenir et saura les réclamer en temps et lieu.

Nous livrons à la publicité les lignes suivantes, que nous communiquons à nos amis sur le même sujet :

Aux signataires de la protestation pour la réorganisation de la garde nationale.

SI J'ÉTAIS PRÉFET !

Si j'étais préfet, je répondrais à la députation : Que venez-vous me demander ?

La réorganisation de la garde nationale !

Et sur quels motifs appuyez-vous votre demande ? de combien de signatures votre protestation est-elle couverte ? qu'elle est la majorité que vous avez constituée ? La même sans doute que vous avez consultée pour demander le désarmement ? Ou si vous n'avez pas demandé, vous l'avez accepté sans réserve ; car l'affiche portait bien : *Pour être réorganisée immédiatement*. Mais ceci n'est pas une époque précise, il fallait dire : Pour être réorganisée dans tel laps de temps.

Du reste, quelles sont vos craintes ou quelles sont vos espérances ? Voulez-vous réaliser ce qui a été dit par certains amis de l'ordre : *Il faut en finir avec cette canaille des rues* ? Non, mon cœur se refuse à le croire.

Voulez-vous faire une nouvelle garde bourgeoise ? Agir conjointement avec les troupes soldées, sans lesquelles vous ne voudriez pas marcher ? renouveler de sanglantes journées ? Non, vous n'en aurez jamais le motif. Et pensez-y bien, connaissez mieux le caractère de l'ouvrier, qui ne peut être exclus de cette garde nationale que vous réclamez. Eh bien ! consultez-le ; il vous répondra : on nous a dissous par défiance, nous n'en voulons plus, nous attendons une époque qui n'est pas encore venue. Oni, nous serons gardes nationaux quand nous ne serons pas obligés de faire deux camps. Que ferez-vous, hommes patentés, hommes de boutique, fabricants qui êtes ouvriers comme nous, mais divisés par d'autres intérêts et animés, en partie, d'autres sentiments ? Que ferez-vous, ou que ferons-nous dans vos rangs ? L'un observera l'autre, et toujours de la défiance ! Oui, je le répète, la garde nationale à Lyon est inutile en ce moment ; dangereuse, peut-être.

Contre qui voulez-vous porter vos armes ? Contre des ouvriers qui, jusqu'aujourd'hui, n'avaient trouvé d'autres moyens de protester qu'en descendant dans la rue ?

Connaissez-les mieux, ces ouvriers, ils s'instruisent tous les jours ; ils emploieront d'autres moyens que ceux qu'on leur propose pour arriver à leurs fins, car ils auront un jour des représentants réels, et alors leurs justes réclamations seront prises en considération.

Ainsi, messieurs, ne craignez rien, conservez cette ardeur belliqueuse pour des temps qui, j'espère, ne reviendront plus.

Lorsque nous serons obligés de marcher contre l'ennemi commun, oh ! alors, vous aurez parmi vous, avec vous et devant vous, ces hommes de cœur dont le courage n'a jamais failli ; l'honneur seul leur fera un devoir de former l'avant-garde, et dans cette circonstance, vous pourrez faire le service intérieur sans crainte et avec sécurité même.

Mais aujourd'hui, laissez à la police le droit d'exercer ses talents sur les vagabonds qui vous font peur, et qui sont en assez petit nombre, pour qu'elle n'en devienne pas maîtresse ; elle surpassera même vos espérances. Voilà une partie de ce que je répondrais si j'étais préfet.

L. A.

Cette question de la garde nationale est plus grave qu'on ne se l'imagine au premier coup d'œil. En droit, et légalement parlant, la milice urbaine devrait toujours exister, et c'est une injustice criante, un affront sanglant, d'avoir désarmé une population qui, pendant tous ces jours d'orages, a su rester calme et a maintenu l'ordre dans les rues et sur les places publiques. Mais qui a demandé ce désarmement ? Ce sont ceux-là même qui aujourd'hui font des démarches pour obtenir la réorganisation. Pourquoi agissent-ils aujourd'hui à l'opposé de leur conduite antérieure ? C'est qu'ils ont fait rendre les armes au peuple et qu'ils espèrent bien s'arranger de manière à ce que leurs partisans seuls soient réarmés. Les compagnies ne compteraient dans leurs rangs que *les amis de l'Ordre* et les républicains seraient mis de côté.

Nous convenons qu'un grand nombre de démocrates sincères, mus par les plus louables intentions et désireux de jouir de leurs droits politiques, réclament cette réorganisation ; nous avons partagé et nous partageons encore leur opinion : nous voulons

une garde nationale à Lyon ; mais, pour cela, il faut que tout électeur, sans distinction de fortune, fasse partie des cadres et soit armé ; il ne faut pas que le bénéfice de la loi profite aux uns et soit refusé aux autres. Tant qu'on ne voudra pas nous accorder cela, il y aura privilège, et dans l'intérêt de la tranquillité, pour éviter tout conflit, nous nous rallions pour ce moment au sentiment de la majorité de la démocratie, et nous pensons aujourd'hui que le *statu quo* doit être maintenu.

Ne nous laissons pas tromper par cette prétendue opposition des journaux réactionnaires et légitimistes qui ne parlent contre la réorganisation que par feinte et par ruse, afin de nous engager à protester et à réclamer à grands cris ce qui ne serait accordé qu'à nos adversaires.

A nos Frères des campagnes.

(Première Lettre.)

FRÈRES,

Quand nous avons entendu proclamer la République, objet de tous nos vœux, nos cœurs ont bondi de joie et nous avons salué avec amour ces trois mots inscrits sur notre drapeau national : *Liberté, égalité, fraternité*. Fraternité surtout, car le peuple n'a pas encore appris, sous des dehors affectueux, à cacher la jalousie et la haine, il n'a pas pour mobile ces intérêts égoïstes qui ferment le cœur à l'amitié ; bien loin de là, sa faiblesse et son isolement lui rendent chère l'affection d'autrui, et, de toutes les promesses que lui avait faites la révolution de Février, celle qu'il comprenait le mieux, qu'il pouvait le mieux sentir, c'est celle de la FRATERNITÉ.

Mais notre espoir a été cruellement déçu : d'abord, sous la pression de la crainte qu'inspirait le succès d'une révolution inattendue, nous avons vu des hommes venir à nous et franchir résolument l'intervalle que l'ancienne société avait placé entre eux et ce qu'ils appelaient le *peuple*. Nos mains endurcies au travail étaient vivement pressées, nos blouses d'atelier ne les faisaient plus rougir, c'était à qui nous fêterait le plus, à qui nous aimerait le mieux. Nous étions les héros du jour, les libérateurs du pays. On partageait avec nous ces larges rubans rouges, symbole de la victoire du peuple, et qui paraient alors toutes les poitrines aristocratiques.

Dans notre naïve crédulité, nous ajoutions foi à ces démonstrations fraternelles, nous croyions sincèrement à une adhésion volontaire de ces nouveaux convertis au règne de la fraternité, nous ne pensions pas que cette comédie de leur part fut une injure nouvelle ajoutée à celles du passé. Ils n'avaient pu croire à notre modération, ils craignaient que nous n'abusions de notre force, pour nous venger de leur ancienne arrogance, de leur

— Celle qui se nomme à présent duchesse de Sydney l'appartient sans réserve. En tous lieux où le roi me conduira, je l'autorise à me suivre. Caché dans l'ombre d'une porte, sous un rideau, derrière une tenture, il te sera permis d'assister à mes entretiens avec Charles II. Tu m'entendras lui dire que je l'aime ; tu me verras lui prodiguer les sourires, le caresser du regard, faire tout au monde pour le rendre fou d'amour...

— Malédiction ! cria Casse-Tête, qui se releva brusquement et tira son poignard.

— Bien, frère. Ainsi tu devras te montrer, la rage au front et l'œil en feu, si tu me vois près de succomber à un instant de faiblesse, ou à une surprise des sens. Je t'ordonne alors de tirer ta dague et de me percer le cœur.

— Ce n'est pas toi que je tuerai, ce sera lui.

— Non, te dis-je... A quoi bon frapper du poignard l'homme qui porte déjà dans ses veines un principe de mort ? Oublies-tu le sachet de velours et le poison des Médicis ?

— Mais, puisque tu consentirais à mourir plutôt que d'être au Stuart, à quoi bon t'exposer au péril de la lutte, pourquoi rester à Whitehall ?

— Parce que je ne veux pas perdre de vue le bourreau du cadavre de mon père, parce que je veux être là, toujours là, dressant sur sa route à chaque minute un nouveau piège, l'entourant de conseils perfides, jusqu'au jour où la vengeance du peuple l'étreindra dans un cercle de fer et viendra se réunir à la mienne. En ce moment d'angoisse, il se réfugiera près de moi, car mes refus et mes caprices n'auront servi qu'à l'enchaîner davantage. Il me demandera des consolations et de l'amour : je lui prodiguerai le mépris et la haine... Tu seras là, frère, je te le promets ! Le Stuart se traînera suppliant à mes genoux : je le repousserai du pied ; je lui annoncerai l'heure de sa mort, je crierai le nom de mon père à ses oreilles épouvantées. Or, il faut que tu m'empêches d'être parjure : car, vois-tu, j'ai peur de moi-même et je me donne à toi pour avoir un maître. Il faut que dans l'occasion tu puisses dire au Stuart : « Sire, arrière ! cette femme m'appartient ! »

— Oui ! oui ! tu as raison ! s'écria Casse-Tête.

— Oublie ton ancienne existence de pillage et d'opprobre. La fille de Cromwell t'élève à sa hauteur. Tu vas l'aider à saper la base d'un trône et à briser le diadème sur le front d'un roi.

— Comment pourrai-je te servir ?

Je l'ai déjà dit : en surveillant ma faiblesse, en me préservant du crime de succomber à un indigne amour, en soufflant sur ma haine, si tu la voyais près de s'éteindre... et je te bénirai, frère... je t'aimerai peut-être.

— Tu m'aimeras ?... Vous l'entendez, mon Dieu ! s'écria le bohémien frissonnant de bonheur.

Eugène DE MIRECOURT.

(La suite à un prochain numéro.)

Feuilleton du Peuple Souverain.

LA FILLE DE CROMWELL.

DEUXIÈME PARTIE.

XII.

La Chambre maudite.

(Suite.)

— C'est vrai, disait Fiamma, répondant au fantôme, les Stuarts, les pygmées sont revenus...

« Tes amis ? ils sont morts ! Thomas Scott, John Jones, Hugh Peters ont porté leurs têtes sur l'échafaud... »

« Harrison ? non, non ! les boureaux ont été trompés par une ressemblance miraculeuse. Harrison vit, mon père ; c'est ton bras droit qui va frapper encore... »

« Oh ! le peuple tremble, il se tait ! Peut-être se bouche-t-il les oreilles lorsqu'il entend crier dans les rues de Londres la sentence des condamnés. Tu ne la connais pas, mon père, cette horrible sentence qui pour tous est la même ? Ecoute, écoute ! la voici : « Vous serez traînés sur une claie jusqu'au lieu de l'exécution, là, pendu. Tandis que vous respirerez encore, le bourreau coupera la corde ; on vous mutilera (*your privy member to be cut off*) ; vos entrailles seront arrachées et brûlées sous vos yeux ; puis on vous tranchera la tête, on divisera vos membres en quatre quartiers, et votre tête et vos membres seront mis à la disposition du roi... Comprends-tu, mon père ?... à la disposition du roi !... Le tigre couronné veut flatter de près le corps de ses victimes, il s'entoure de membres palpitants et de chairs saignantes... »

« Horreur ! dis-tu ; mais ce ne sont là que les moindres de ses crimes... »

« Ceux qu'il pouvait commettre encore ? Oh ! ne m'interroge pas, mon père ! »

Elle se cacha le visage en sanglotant, mais bientôt elle reprit : — Tu le veux ? je dois obéir. Ce n'était pas assez pour le Stuart de frapper les vivants : il fallait qu'il s'attaquât à la cendre des morts. Le tigre repu se changea subitement en vampire et se rua sur les caveaux de Westminster. Tu frémis, tu devines le dénoûment de cette épouvantable histoire... Oh ! n'est-ce pas, Cromwell, que tu croyais reposer en paix ? N'est-ce pas que, laissant à ton heure suprême l'Angleterre florissante, tu

Voir, pour la 1^{re} partie, les numéros du 9 août au 2 septembre, et pour la 2^e, les numéros du 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 octobre.

t'étais endormi sans crainte, espérant que la reconnaissance et l'amour du pays veilleraient sur le dépôt de tes cendres ? Eh bien ! non ! l'Angleterre a lâchement abandonné la tombe de son héros ; l'Angleterre a permis au roi de violer ton asile funéraire... Oui... tu peux me croire, Charles II, l'infâme, n'a pas reculé devant cette indigne profanation. Il a fait exhumer ton corps, tu as été placé sur l'horrible traîneau, la fange des rues de Londres a jailli sur ton cercueil ; le bourreau s'est emparé de toi... Malheur ! malheur !... Encore aujourd'hui, tes restes vénérables sont accrochés aux potences de Tyburn, et les oiseaux de proie se disputent les lambeaux de ton cadavre !

A ces mots, Fiamma tomba la face contre terre. Des cris étouffés s'échappaient de son sein.

Casse-Tête voulut faire une tentative pour la tirer de cet état pénible. Mais, au moment où il s'approchait, elle se releva, pâle, égarée, les cheveux flottants, et courut droit au lit, dont elle écarta violemment les rideaux sombres.

— Tu me demandes si tu seras vengé ? s'écria-t-elle avec un accent terrible ; tu me le demandes, à moi ta fille ! Mais tu ne sais donc pas que j'aimais le Stuart avant d'apprendre tous ses crimes... que je l'aime encore peut-être, et que cet amour est le premier instrument de notre vengeance ? Va, rassure-toi, Cromwell ; avant de faiblir, je m'arracherai le cœur et je le jetterai saignant à la face de Charles ! Tu m'as compris, tu me fais un signe d'adieu... Donne-moi ta bénédiction, mon père, et retourne au ciel.

Pendant quelques secondes, elle parut suivre du regard le fantôme qui s'éloignait.

Spectateur de cette scène étrange, et superstitieux comme tous les hommes de sa caste, le bohémien crut à la réalité de ce rêve d'imagination en délire. Il ne douta pas un seul instant que l'ombre de Cromwell ne vint d'apparaître à sa compagne.

Tout-à-coup Fiamma se retourna vers lui.

— Approche, dit-elle.

Son visage était calme ; seulement un léger frémissement nerveux agitait encore ses lèvres.

— Devines-tu maintenant pourquoi je t'ai conduit ici ?

— Non, répondit Casse-Tête.

— Eh bien ! tu vas le savoir.

— Je ne demande aucune explication ; j'ai promis d'obéir aveuglément à tes ordres.

— Mais je n'accepte pas, moi, cette soumission d'esclave, et je t'accorde sur ma personne tous les droits auxquels l'hymen peut te faire prétendre.

— Est-ce possible ? s'écria le bohémien, dont l'œil étincela subitement de toutes les flammes de la passion.

— Approche encore, dit Fiamma.

Casse-Tête vint tomber à ses pieds et les embrassa dans un transport sauvage.

égoïste dureté. Ils avaient peur enfin, et le secret de leur fraternité était tout entier dans la frayeur que nous leur inspirions.

Pour nous ouvrir les yeux, il a suffi de nous entourer de troupes et de nous désarmer comme citoyens. Dès qu'ils se sont crus forts, cette fraternité improvisée a disparu comme elle était venue, c'est-à-dire en une seule nuit, et nous croirions aujourd'hui à un rêve, à une hallucination trompeuse, si cette fraternité n'avait laissé en passant son nom inscrit sur nos monuments publics, comme il l'est encore dans nos cœurs.

A nous donc le culte de la fraternité, et plaignons ceux qui ne savent ni le comprendre ni le pratiquer.

Si l'on s'était borné à creuser de nouveau le fossé qui nous sépare des hommes de la veille, nous aurions laissé à l'avenir le soin de donner un démenti à leurs craintes injurieuses, puisque le passé n'avait pas suffi pour les rassurer. Eh quoi ! ce peuple que l'on redoute, que l'on caresse pour qu'il ne morde pas, n'a-t-il pas prouvé en 1830, en 1848, et même au milieu des funestes et sanglantes journées de novembre et d'avril, qu'il sait respecter la propriété ? Quand il combat pour le triomphe de sa liberté, il peut être vainqueur ou vaincu, il ne se venge jamais.

Mais on ne s'est pas borné à l'égard des travailleurs à les replacer à une distance respectueuse, ils avaient un tort à expier, tort qu'on ne leur pardonne pas : celui d'être sincèrement républicains, de vouloir l'amélioration du bien-être du peuple ; or, comme cette amélioration ne pourrait se réaliser, selon ceux qui nous accusent, qu'aux dépens de leur bien-être privé, ils ont invoqué à leur aide tous les moyens possibles pour résister à ce qu'ils appellent notre agression. Calomnies concertées, conspirations secrètes, système de provocation, mensonge de toute espèce, tout est mis en usage pour nous diviser, pour nous aliéner la sympathie des hommes puissants et généreux qui nous comprennent, pour vous éloigner, vous habitants des campagnes, de la cause des défenseurs de la démocratie, pour former de vous un corps d'armée mobile destiné à fondre sur nos grandes cités industrielles, dès qu'un cri de résistance de notre part nous serait arraché par quelque infâme provocation.

Nous ne voudrions pas donner à nos paroles un caractère de certitude qui n'est pas dans notre pensée, mais qui pourra nous dire jusqu'où peut aller le désir d'étouffer le germe généreux éclos en février, quand on voit tous les moyens honteux employés pour y parvenir ?

Souvenez-vous qu'en 1817, alors que Louis XVIII ne rétablissait pas assez tôt les anciens droits de la noblesse, une conspiration fut ourdie par elle sous l'appât de ramener Bonaparte en France ; quelques imprudents eurent la faiblesse de tremper dans ce complot simulé, et après la journée du 8 juin, ce fatal instrument du despotisme, qu'on nomme la guillotine, se promenait dans vos campagnes, et jetait devant vos maisons les têtes ensanglantées de vos frères et de vos fils.

De complot bonapartiste il n'y en avait pas ; mais ce qu'il arrive, c'est que le peu d'hommes généreux qui entouraient encore le pouvoir furent écartés, et les partisans du règne du bon plaisir devinrent tout-puissants.

En 1834, lorsque des démocrates s'avisèrent d'étudier entre eux quelles institutions pouvaient le mieux convenir au peuple, le pouvoir alarmé jeta dans leurs rangs des agents provocateurs pour stimuler l'ardeur des impatients et les pousser à l'émeute. Tout fut employé dans ce but, et lorsqu'un procès intenté contre des travailleurs eût attiré, le 9 avril, une foule inquiète devant la porte du Palais, un agent secret engagea cette collision funeste pour notre cité, qu'on a depuis appelée les événements d'avril. Cet agent paya plus tard de sa vie le service qu'il rendait chaque nuit au pouvoir, en désarmant les sentinelles, afin d'entretenir nos troupes dans des sentiments hostiles à la population.

Non, le peuple ne veut pas l'émeute, elle n'est profitable qu'au pouvoir et aux ambitieux. Il ne veut pas la guerre civile, car la guerre civile agite le pays, détruit l'industrie, fomente les haines et les vengeances, et appelle un despote à la main de fer pour en calmer la vague irritée.

On nous calomnie donc sciemment quand on nous accuse de conspirer, de vouloir attenter, les armes à la main, à la sécurité du pays ; nous qui savons que le peuple a tout à perdre dans les conspirations.

Ce que nous voulons, c'est le triomphe pacifique de la démocratie, c'est l'instruction du peuple pour qu'il puisse comprendre ses véritables besoins et nommer librement ses représentants sans se laisser imposer des choix contraires à ses intérêts ; ce que nous voulons surtout, c'est la consolidation de la paix, de la liberté par la République démocratique.

Nous répondrons dans une seconde lettre aux autres calomnies dont nous sommes l'objet, afin qu'au nom de la fraternité républicaine vous appreniez à nous connaître et à nous aimer.

QUESTION DES INCOMPATIBILITÉS.

L'Assemblée nationale s'est déjugée, n'en déplaise à nos lecteurs, en renvoyant à la loi organique, la solution des exceptions qui seront proposées sur le principe reconnu, quoiqu'incontestable sous le régime républicain, du principe des incompatibilités. Qu'est-ce, en effet, que ce principe proclamé solennellement (et il ne pouvait en être autrement) en présence des exceptions nombreuses que peut admettre la loi organique ? C'est la loi électorale du gouvernement de Juillet qui nous menace sous cette apparence d'incompatibilités qui réduit à 750, voire même à 900 le nombre des capacités françaises, capables de représenter le peuple souverain.

Que signifie aussi ce vote ayant pour but de déterminer dans la constitution les incompatibilités, accablé par cet autre vote qui ajourne la désignation des exceptions ? Il y a là une anomalie pénible que les membres de l'Assemblée comprennent isolément, mais dont ils n'ont pu apparemment se défendre collectivement. Mais tout n'est pas dit sur ce point, et nous ne désespérons pas de voir un jour repousser purement et simplement le système des exceptions. Avec le régime démocratique,

pourrait-il être permis à un fonctionnaire public d'abandonner son poste, où il doit être nécessaire, indispensable même, pour venir s'octroyer des verdicts sur les actes de son administration ? Ce serait une monstruosité, admissible peut-être avec l'Assemblée actuelle qui n'a pas, en majorité du moins, le sentiment démocratique et républicain dans toute sa sincérité et sa pureté.

Mais vienne l'Assemblée de révision et, sans nul doute, les exceptions qui pourront être admises seront rayées, comme d'un trait de plume par un vote réellement républicain et démocratique : car le sens républicain prend chaque jour de plus profondes racines.

LE GÉNÉRAL CAVAINAC ET LE GÉNÉRAL LAMORICIÈRE.

Le pouvoir est définitivement un guépier d'où ne peuvent sortir ceux qui s'y enfoncent que par une catastrophe, à moins que le suffrage universel ne vienne les en débarrasser. Qu'est devenu le général Cavaignac depuis que les affaires de juin l'ont fait président du conseil, chef du pouvoir exécutif ? Peut-on croire qu'il soit digne de son père le conventionnel, de son frère l'ex-président de la Société des Droits de l'homme, ce publiciste démocrate distingué, de sa mère la démocrate sincère, lui qui après avoir donné des espérances aux républicains, maintient l'état de siège, peuple les administrations de magistrats et de fonctionnaires monarchistes, supprime des journaux et se jette du côté de la réunion de la rue de Poitiers, composée de royalistes ? En voyant de tels actes, ne doit-on pas croire que le pouvoir fait perdre la tête à ceux qui y sont appelés, et que du jour où ils en ont goûté, ils ne voient plus qu'attentats et croient qu'il n'y a plus que résistance à opposer aux idées et aux exigences légitimes de l'opposition républicaine ? Mais que le chef du pouvoir exécutif y prenne garde ! Ceux qui lui font voir le danger si imminent, pourraient bien être les mêmes qui préparent la place pour le général de Lamoricière ; car déjà le *Journal des Débats*, par des paroles bienveillantes, semble désigner ce dernier général comme successeur du premier. L'insinuation de cette feuille, qui a pris toutes les couleurs, pourrait bien n'être qu'une tentative pour que plus tard la *Gazette de France* et les autres journaux légitimistes prouvent à leur tour la valeur de leur héros, qui occuperait le poste, en attendant que le suffrage universel proclame le comte de Chambord président héréditaire de la République, comme l'espère le royaliste blanc, le soi-disant démocrate de Genoude. Et, à ces fins, le général Bedeau, autre champion de la légitimité, serait nommé ministre de la guerre.

En voyant les ennemis de la République en faire si bon parti, ses amis peuvent-ils être tranquilles et croire que le temps fera le reste ? Non, ils doivent veiller et déjouer ces manœuvres coupables, ourdies par ceux qui, au besoin, applaudiraient à une troisième invasion de la France par les Russes, les Cosaques et tout ce qui s'en suit ; par ceux qui traitent de sauvages et de barbares les réformateurs démocrates socialistes. Ainsi, si le général Cavaignac veut être utile à la cause républicaine, qu'il fasse un retour sur lui et revienne aux hommes qui veulent la prospérité de la France, par des institutions démocratiques ; car s'il diffère encore, repoussé par ceux qui l'auront usé, il le sera également par ceux qui ont eu foi en lui, mais qui auront été déçus dans leurs espérances.

A. M.

La République honnête.

On nous parle de la république honnête ; mais sommes-nous débarrassés de toutes les turpitudes politiques, de toutes les injustices sociales qui ont produit la révolution de Février ?

De prétendus hommes d'état, plats valets d'une monarchie, demandent au suffrage universel l'entrée dans une assemblée républicaine. — Est-ce de la république honnête ?

Des puritains qui ont combattu la soif des places se gorgent de traitements et envahissent toutes les fonctions de l'Etat. — Est-ce de la république honnête ?

Des fonctionnaires touchent de l'argent de la république et conspirent pour la renverser. — Est-ce de la république honnête ?

Des banquiers sèment l'or et achètent le suffrage de la misère. — Est-ce de la république honnête ?

Le clergé des campagnes abuse de son influence sur les petits propriétaires pour leur persuader que les socialistes sont des voleurs et des assassins. — Est-ce de la république honnête ?

Les réactionnaires font leurs efforts pour que la transportation soit maintenue et l'amnistie refusée, tandis qu'il est notoire qu'un grand nombre de transportés sont innocents. — Est-ce de la république honnête ?

Dans l'intérêt du peuple, le gouvernement provisoire avait supprimé les droits d'entrée sur le bétail, et les marchands ont continué à vendre la viande au même prix. — Est-ce de la république honnête ?

A la bourse, la spéculation et l'agiotage ont repris leurs cours, et les habiles profitent de la pénurie des capitaux et de la crise industrielle pour rançonner encore plus le producteur. — Est-ce de la république honnête ?

A mesure que la misère grandit, tous les intermédiaires parasites diminuent leur crédit et augmentent leurs fraudes sur la qualité, la quantité et le prix. — Est-ce de la république honnête ?

L'exploitation de l'homme par l'homme est en vigueur plus que jamais ; pressé par la faim, le travailleur est contraint plus que jamais de se vendre au rabais ; et les privilèges de la fortune, inutiles comme toujours, continuent à vivre du labeur de milliers de prolétaires. — Est-ce de la république honnête ?

Au dedans, les conquérants et les spoliateurs légaux se servent toujours du capital, c'est-à-dire de l'instrument du travail, comme d'un instrument de guerre, pour conquérir la richesse ; au dehors, ils voudraient que le gouvernement républicain fit alliance avec les conquérants féodaux, afin de comprimer et d'exploiter encore les travailleurs. — Est-ce de la République honnête ?

Enfin, les barons du coffre-fort qui exploitent les masses laborieuses, qui rançonnent le producteur et le consommateur ; les privilégiés, les parasites et les improductifs, qui, sans travail, retiennent des parts énormes dans la richesse sociale, se croient gens très-moraux et traitent de canaille le peuple qui les enrichit. — Est-ce de la République honnête ?

Non, la République honnête n'existe pas ; ce sont les mêmes turpitudes politiques, toujours les mêmes iniquités sociales, et il ne pouvait en être autrement, car la cause de la corruption

et de l'injustice n'a pas été atteinte.

La notion de l'honnêteté véritable n'est pas suffisamment développée dans les esprits. On ne sait pas encore ce que c'est qu'un honnête homme.

Nous n'aurons la République honnête que lorsque nous aurons la République sociale, c'est-à-dire lorsque le milieu civilisé sera transformé selon la justice et la vérité, lorsque tous les droits seront reconnus, tous les privilèges abolis, tous les intérêts harmonisés, en un mot, lorsque l'exploitation de l'homme par l'homme aura fait place à l'association de l'homme avec l'homme. (Démocratie Pacifique.)

Dans son appendice de Timon le schismatique, à son pamphlet sur la constitution, le citoyen Cormenin revient aux véritables principes sur la question de la présidence. Il soutient, du reste, le projet de constitution et la rédaction de l'art. 41 qui a été proposé par lui. Il est impossible de réunir dans un cadre aussi restreint plus d'arguments en faveur de l'application du suffrage direct et universel pour l'élection du président. Nous signalons particulièrement à l'attention, ce passage qui, à lui seul, devrait suffire pour déjouer les menées, les intrigues, les espérances de tous les prétendants quelconques. On attribue ces quelques lignes à la nécessité de répondre une fois pour toute à l'idée fixe du citoyen Genoude, et de tous les prôneurs possibles de prétendants. « Il faut, dit Timon, vider la question orageuse des dynasties, sur le terrain du suffrage universel, et qu'il n'y ait plus à y revenir. Tant qu'un prétendant, fut-il le plus fou du monde, pourra dire : L'Assemblée s'entend et s'arrange pour le partage des influences ; l'Assemblée qui ne représente pas gouvernementalement le peuple ; l'Assemblée a peur de notre prétendant ; tant que cela pourra se dire, on le dira, et les partis dynastiques, sans cesse vaincus, se relèveront sans cesse pour de nouveaux combats. »

Il ne suffira pas pour l'Assemblée de décider en principe que la présidence de la République ne peut être conférée par le suffrage universel et direct, il faudra encore qu'elle détermine immédiatement l'époque et le mode d'élection du président, et qu'elle ne fixe pas cet événement à un temps trop éloigné ; car il importe que nous sortions enfin du provisoire dans lequel nous vivons depuis plus de six mois.

La constitution n'a rien à renvoyer aux lois organiques, à cet égard elle doit s'en expliquer franchement, complètement, irrévocablement. Un sursis qui dépasserait le vote sur l'ensemble de la constitution serait une calamité publique !

Il faut pour la confiance quelque chose de fixe, de stable, qui ne permette pas de vaciller sur le terrain si peu solide des hésitations et des probabilités : mais l'Assemblée doit avoir la même pensée que nous ; aussi nous ne proposons que de faire un appel à son patriotisme pour fermer la bouche à un vote large et décisif, à toutes les suppositions des partis encore hostiles à la République.

D'ailleurs, à quoi servirait de tarder à établir et à consolider le gouvernement républicain. Ces questions ne doivent faire l'objet d'aucun débat sérieux.

Quant aux attributions du président de la République, elles ne peuvent donner lieu qu'à quelques observations de détail sur lesquelles l'Assemblée finira bien par être unanime ; car les pouvoirs du chef de la République se trouvent immédiatement pondérés par la Représentation nationale, qui a également sa part de responsabilité.

Le *Siccle*, journal monarchique, qui, pendant les derniers temps du règne de Louis-Philippe, faisait de l'opposition au citoyen Guizot, en faveur du citoyen Thiers, dit que la protestation des électeurs du Rhône contre l'élection du citoyen Rivet, était l'œuvre de quelques chefs de voraces lyonnais. Certes ce n'est pas à l'habit de l'homme qu'il faut juger ses actes, mais suivant sa valeur. Mais puisque vous vous servez de l'expression de vorace pour déprécier les signataires de menées, jugées indignes par tous les hommes au cœur honnête, dites-nous, s'il y a eu pour la France de plus grand vorace que votre maître, esclaves de la monarchie ?

COMITÉS ET BUREAUX DE L'ASSEMBLÉE.

Le comité des cultes s'est occupé de la question relative aux pensions de retraites ecclésiastiques, après avoir arrêté les bases des retenues à exercer sur les traitements ecclésiastiques, le comité a décidé qu'il y aurait une caisse par diocèse. Il reste encore quelques détails à régler ; on est d'accord sur le minimum de ces pensions qui est de 500 fr.

Le comité des finances a examiné la question relative au crédit foncier au sujet des bons hypothécaires. Le citoyen Achille Fould a fait ressortir le danger qu'il y aurait pour la fortune publique à introduire en France le papier-monnaie, et les souffrances qu'il faudrait imposer au pays pour faire rentrer la circulation dans son état normal, qui est la base métallique ou le paiement en écus.

Les citoyens Touret et David (d'Angers) ont attaqué le projet qui a été défendu par le citoyen Cordier. Il est probable que la majorité se prononcera pour le rejet. Le projet est pourtant le seul remède à la crise actuelle.

LES PRISONS DE LA FAMILLE CRÉDIT.

Un des épisodes les plus odieux de la sanglante réaction royaliste en 1815, fut le supplice de deux frères Faucher, des jumeaux de la Réole, fusillés pour opinions bonapartistes. Les deux frères ne s'étaient jamais quittés. Tous deux avaient été nommés généraux de brigade le même jour. Nous n'entrerons pas dans les détails de leur procès et de leur mort. Il nous suffira de rappeler la situation qu'on leur fit subir lorsqu'ils étaient seulement accusés :

« Ils furent transférés à la tour, dites des Forçats, dans une pièce immense, ouverte à tous les vents, que dix-sept galériens avaient quittée la veille, et on leur donna pour meubles une cruche, pour lit deux boîtes de pailles ; on daigna par grâce y ajouter une mauvaise couverture et un matelas. Le feu et la lumière leur fut interdits ; on ne leur laissa ni rasoirs, ni couteaux, ni fourchettes ; ils ne purent obtenir ni un bois de lit, ni une chaise, ni un banc, parce qu'ils pourraient les briser, disaient MM. de la Poterie et de Riccaumont, et s'en faire des armes. Crainte étrange, si l'on songe que les guichetiers n'entraient jamais dans les cachots des jumeaux qu'armés d'une double paire de pistolets, de sabres nus, et accompagnés de

quatre gardes nationaux également armés. Les prisonniers demandèrent au moins une de leurs malles pour s'asseoir; ils ne purent l'obtenir. On leur refusa jusqu'à un vase de nuit, sous prétexte qu'il existait, dans l'intérieur de leur cachot, une ouverture au niveau du sol, servant de lieu d'aisances. L'infection résultant de cette ouverture toujours béante, et qui recevait, en outre, les déjections des prisonniers des étages supérieurs; l'absence de feu dans cette vaste pièce ayant des murs épais de huit pieds, et dont les longues fenêtres n'étaient fermées que par deux rangs de barreaux de fer; les nuées d'insectes immondes qui couvraient la chambre et dont les morsures, dès le soir du premier jour, avaient fait de leur corps une seule plaie; tous ces maux étaient encore tolérables auprès d'une autre souffrance, l'impossibilité d'être assis. Lorsqu'ils étaient las de marcher, ils s'arc-boutaient l'un contre l'autre en se tournant le dos; mais leurs douleurs et leurs blessures les obligeaient bientôt de quitter cette position; alors ils se mettaient en marche ou se couchaient. « Nous croupons dans la vermine », s'écriaient-ils le 15 septembre, un mois et demi après leur arrestation; notre linge fait horreur. Les vents se croisent sur notre grabat, et l'autre nuit la pluie y est venue. Pour être moins tourmentés des insectes qui nous dévorent, nous nous découvrons; mais, un moment après, nous sommes raides de nos blessures et de nos douleurs... »

Tous ceux qui les approchaient, guichetiers, gardes nationaux, officiers de ronde ou gens de police leur montraient, en outre, la mort comme le terme de leur détention; il n'était jamais question d'autre chose devant eux que des massacres qui ensanglantaient alors le Midi; les uns leur disaient : « On marche dans le sang dans toutes les villes voisines; ce sont de justes représailles; on achève contre les révolutionnaires les vengeances commencées en l'an III; » d'autres ajoutaient : « Les représailles des honnêtes gens s'avancent avec rapidité de Marseille, à Avignon, à Nîmes, à Uzès; elles sont arrivées à Toulouse; on les attend à Bordeaux. »

(*Démocratie.*)

Voici le texte de la lettre adressée par le citoyen Raspail à l'Assemblée nationale :

Aux citoyens représentants du peuple français.

Citoyens collègues,

Je ne viens pas protester contre votre décision qui me frappe, sans que j'aie été entendu.

Vous avez cru user de votre droit. Quant à moi, j'ai aussi un droit à réclamer, celui de voter à l'Assemblée nationale; telle est la mission dont m'a investi la souveraineté du peuple.

Je conçois que la vindicte publique veuille à ce que sa proie ne lui échappe. Je veuille de mon côté à ce que mes incarcérateurs n'échappent pas à mon accusation, pour ainsi dire reconventionnelle; car les coupables ne sont pas à Vincennes; vous les avez sans doute devinés, puisque vous n'avez pas voulu que je vous les nomme.

Afin donc de concilier les exigences de la persécution avec celles de ma mission, ordonnez qu'on m'escorte chaque jour, afin de me conduire à l'Assemblée et de me réintégrer ensuite dans mon cachot.

Salut et fraternité.

F.-V. RASPAIL,
représentant du peuple.

Donjon de Vincennes, 28 septembre 1848.

Nouvelles d'Italie.

MONACO, 24 septembre. — Un mouvement tout pacifique a eu lieu avant-hier dans la ville de Monaco, dans le sens républicain. Ce qu'il y a de plus intéressant dans ce fait, c'est que le prince lui-même a secondé l'élan de la population. Voici ce qui a produit cette manifestation :

Le décret annonçant la prise de possession par le Piémont des villes libres de Menton et de Roquebrune étant arrivé le 22, des bruits outrageant pour le prince furent colportés dans Monaco. On disait que le fils du prince, actuellement à Turin, traitait avec le gouvernement sarde du prix de la principauté, que par conséquent, hommes et choses allaient être l'objet d'un marché ou d'une vente. Le soir, d'un commun accord, les habitants se portèrent en masse au palais. Ils demandèrent des explications. Le prince descendit au milieu d'eux, démentit les calomnies dont il était l'objet, et invita les habitants à réclamer le protectorat de la France pour rester indépendants, lui, se retirant à la République française. Cette proposition fut accueillie par des cris d'enthousiasme; les chants patriotiques français furent entonnés, des cris : *Vive la France! vive la république française!* retentirent dans la foule, une promenade s'organisa, une démonstration complète s'ensuivit, faite avec calme et dignité, sans que l'autorité militaire sardes eût à s'y opposer.

Ce soir, après les vêpres, pareille démonstration doit avoir lieu, si le temps le permet. Le drapeau français sera promené dans la ville. La ville de Monaco va expédier des délégués à Paris pour se mettre à la disposition du gouvernement français. Etre français, grand, tel est le cri unanime du pays, habité par un nombre de Français, et dans lequel sont conservées et pratiquées les mœurs et les habitudes françaises.

Pendant que ce mouvement éclatait à Monaco, les villes de Menton et de Roquebrune célébraient par des coups de canon, des coups de fusil, des fanfares et des chants, la prise de possession de leur territoire par le gouvernement sarde. Un arc-de-triomphe se dressait sur le quai Menton, que Napoléon a fait construire. Les représentants des deux villes, arrivant de Paris et de Turin, sont attendus, et passeront sous cet arc-de-triomphe. Toute la population est dans la joie. Une ère nouvelle commence pour ce magnifique pays; puisse-t-elle être une ère de prospérité.

NAPLES, 26 septembre. — Les hostilités recommencent en Sicile, mais on espère que la cause de la liberté triomphera. Si Filangieri a la cruauté de son maître Ferdinand, il n'en a ni le courage, ni le génie.

ROME, 28 septembre. — On prétend que le ministre Rossi vise à se faire nommer président du conseil, honneur qui avait toujours appartenu au ministre de grâce et de justice.

— On assurait à Rome que les représentants de France et d'Angleterre avaient fait une démarche auprès de Sa Sainteté, afin de l'engager à user de son influence pour empêcher la guerre d'extermination qui a lieu en Sicile.

(*Gazette de Bologne.*)

LIVOURNE, 28 septembre. — Tout porte à croire que la ville de Livourne va rentrer, sans conflit, sous l'obéissance du gouvernement et se soumettra aux lois de l'Etat.

GÈNES, 4 octobre. — Il est maintenant certain que Venise a

été attaquée par mer; on assurait même qu'elle l'aurait été aussi par terre. Voilà donc l'armistice traitreusement violé! Nous apprenons que notre escadre, qui est toujours dans l'Adriatique, a l'ordre de ne quitter ces parages que quand les Autrichiens auront promis de cesser toutes hostilités.

(*Corriere Mercantile.*)

Nouvelles graves de Hongrie.

Les nouvelles de la Hongrie sont aujourd'hui d'une haute gravité, et au lieu d'une pacification prochaine que l'empereur d'Autriche espérait voir sortir de ses proclamations aux Hongrois et aux Croates, c'est une guerre à mort qui paraît inévitable. Voici les faits qui se sont passés les jours derniers.

Un certain nombre de lettres de Jellachich, ban de Croatie et de plusieurs de ses principaux officiers, sont tombées entre les mains des Hongrois. Le contenu de ces lettres prouve de la manière la plus évidente, ce qui d'ailleurs n'était plus l'objet d'aucun doute sérieux, que Jellachich est en parfaite intelligence avec la cour de Vienne et particulièrement avec le comte Latour, ministre de la guerre, qu'il a reçu du cabinet autrichien des secours de toute espèce, qu'il a été encouragé par lui à attaquer la Hongrie. Jellachich demande dans ces lettres de nouveaux secours pécuniaires et insiste pour qu'ils lui soient envoyés sans retard.

Ces lettres interceptées ont été communiquées à la diète hongroise, et celle-ci, sur la proposition qui lui en a été faite par le ministre Barthany, a décidé qu'elles seraient immédiatement livrées à la publicité.

L'effet de cette mesure a été immense; l'exaspération de la population hongroise contre la duplicité de l'Autriche a été extrême; on a vu clairement que l'Autriche, tout en ayant l'air de ménager la Hongrie et de la traiter amicalement, avait cherché à lui susciter des ennemis, qu'elle avait poussé contre la Hongrie le ban Jellachich et allumé l'incendie de la guerre civile.

Tandis que ces lettres soulevaient une irritation générale en Hongrie, le gouvernement autrichien nommait, comme nous l'avons annoncé, le comte Lamberg gouverneur militaire de la Hongrie, à la place de l'archiduc palatin Etienne, qui s'était démis de ses fonctions, et le comte partait pour Pesth, muni de pleins pouvoirs pour opérer une pacification. Le 28 septembre il arrivait dans cette ville, revêtu de son uniforme de lieutenant-général, pour présenter ses pouvoirs à la diète, lorsqu'il fut recodé dans sa voiture sur le pont de Bude à Pesth. Assailli par la foule, il put avec peine se réfugier dans l'hôtel du quartier-général de la forteresse, qui fut entouré et assailli par le peuple. Il fit vers le soir une nouvelle tentative pour sortir, couvert d'habits civils; mais reconnu encore une fois, il fut arrêté par la foule, renversé, foulé aux pieds, et enfin tué de la manière la plus cruelle, tandis qu'il continuait à tenir à la main, pour s'en faire une sauvegarde, la commission de l'empereur.

Pendant cette scène affreuse, Jellachich était à deux lieues de Bude, à la tête de ses troupes, en conférence avec le comte Bathany, ministre de la Hongrie. Quand l'Assemblée des représentants apprit à Pesth le meurtre du comte Lamberg, elle envoya un exprès à Bathany, pour lui enjoindre de continuer néanmoins cette conférence, qui aboutit à un armistice de vingt-quatre heures entre le ban de Croatie et les Hongrois. Quant à la mission même dont était chargé le comte Lamberg, la diète hongroise a déclaré formellement qu'elle ne l'acceptait et ne la reconnaissait pas.

L'armée en masse ordonnée par la diète hongroise appelle la population tout entière sous les armes; plus de cent mille hommes seront dans quelques jours, prêts à marcher au combat.

Des interpellations ont été adressées au ministère autrichien au sein de la chambre des représentants à Vienne sur les lettres de Jellachich qui ont été interceptées. Le comte de Latour a cherché à se justifier en disant qu'en effet Jellachich avait souvent demandé au cabinet autrichien des secours, afin de pouvoir pousser énergiquement la guerre contre la Hongrie, mais qu'ils lui avaient toujours été refusés; qu'on lui avait envoyé de l'argent en effet, mais pour payer les régiments croates qui font partie de l'armée autrichienne, et auxquels le ministère hongrois refusait leur solde.

Ces explications n'ont point paru satisfaire l'Assemblée et elles ne satisferont pas davantage la Hongrie. La conduite déloyale du cabinet autrichien est la cause évidente de la guerre civile allumée en Hongrie, et qui, au degré d'exaspération auquel les esprits sont arrivés, ne finira peut-être que quand la Hongrie se sera entièrement séparée de l'Autriche, et aura recouvré son indépendance et reconstitué sa nationalité.

(*Correspondance particulière du Peuple Souverain.*)

Paris, le 6 octobre 1848.

Modification gouvernementale.

Nous avons donné hier une liste qu'on disait sérieuse et qui comprenait tout un ministère en remplacement du ministère actuel. Nous disions cependant que, pour notre part, nous n'y ajoutions pas grande foi. On nous assure aujourd'hui que la combinaison mérite toute créance, et on va jusqu'à assurer que la chose est décidée irrévocablement. Comment peut-on affirmer un pareil fait? Tout simplement, parce qu'il y aurait dans la combinaison annoncée hier, une modification qui consisterait à ne pas remplacer le général Cavaignac par le citoyen Garnier-Pagès. On conçoit que l'Assemblée n'ayant plus à intervenir, les confidents des ministres projetés puissent regarder la chose comme faite, si réellement il y a parole donnée.

Pour nous, et quelles que soient les affirmations, tant que nous ne verrons pas le portefeuille sous le bras des citoyens Malleville, Lacrosse, Bedeau, Changarnier, etc., nous ne pourrions croire que la République soit tombée si bas, qu'on veuille sérieusement la mettre entre les mains des royalistes, et le général Cavaignac tellement changé, qu'il veuille livrer la démocratie à ses ennemis naturels. Une autre chose nous porte à l'incrédulité, c'est l'incapacité des hommes ayant une teinte de républicanisme qu'on adjoindrait aux monarchistes. A tant faire que de prendre dans les couleurs ternes, le général Cavaignac aurait sans doute mieux choisi. Au reste, on ne peut tarder à être éclairé, puisqu'on annonce que c'est demain et peut-être aujourd'hui même qu'on livrera la bataille qui doit assurer cette victoire aux monarchistes.

— Pendant que la rue de Poitiers et l'Institut s'agitent pour amener leurs hommes au pouvoir, le Palais-National et la rue Taibout semblent ne pas rester inactifs. Cette dernière réunion avait paru d'abord se réjouir de la combinaison monarchiste projetée, elle foudait sa satisfaction sur ce qu'il vaut mieux avoir en face des ennemis déclarés, qu'à côté de soi de prétendus amis qui trahissent, mais on dirait que tous les républicains de la veille, même en déferant sur la manière de comprendre l'avenir du pays, ont voulu, ne fût-ce qu'une fois, se réunir pour lutter contre l'échec dont les menaçaient les monarchistes. Voici une liste qu'on dit arrêtée d'un commun accord entre plusieurs représentants de la rue Taibout et les membres du Palais-National. Toutefois nous devons, pour être exacts, dire que nous ne pouvons rien affirmer sur l'accord qui aurait présidé à la rédaction de cette liste; et nous puisons bien plutôt nos convictions dans les noms qui composent la liste, que dans les confidences qui nous ont été faites.

Cette liste la voici :

Ministère.	Sous secrét. d'Etat.
Affaires étrangères :	J.-Favre; Drouin de l'Huys.

Justice et cultes :

Intérieur :

Guerre :

Marine :

Finances :

Instruction publique :

Travaux publics :

Agriculture et commerce :

Préfecture de la Seine :

Préfecture de police :

Portalès; Bac.

Chevallan; Ducoux.

Bedeau; Larabit.

Verninac; Tassel.

Trouvé-Chauvel; J. Demonty.

Gatien-Arnould; Fé. Pyat.

Froussard; Didier.

Billaut; Durand.

Landrin.

— La soirée donnée hier, à la présidence par le citoyen et la citoyenne Marrast, a été très-brillante et s'est prolongée jusqu'à trois heures du matin. Le citoyen Armand Marrast, après le concert, a ouvert le bal avec la citoyenne de Lamoière; les danses ont été fort animées; on parle de plusieurs polkas et mazurkas conduites par de jeunes et élégantes étrangères, dont le type et les cheveux rappelaient les populations nomades qui habitent les bords du Don et du Wolga. Le corps diplomatique, la magistrature, la littérature et les arts s'étaient donné rendez-vous avec un grand nombre de représentants dans les salons somptueux de l'ancien palais des princes de Condé.

— Le général Cavaignac, qui n'assistait pas hier à la séance de l'Assemblée nationale, était retenu chez lui par suite d'une indisposition sans gravité.

— Le bruit de la démission du préfet de la Haute-Garonne, prenait aujourd'hui plus de consistance dans la salle des Pas-Perdus. La nuance politique de l'élection des six vice-présidents de l'Assemblée, n'aurait pas été étrangère, dit-on, à cette résolution.

— La candidature du maréchal Bugeaud, à la présidence de la République! qui le croirait? vient de poindre à Toulouse, dans un journal de cette ville.

— Un placard affiché dans tous les quartiers de Paris convoque les propriétaires et ceux qui s'intéressent à la création des bons hypothécaires à une réunion, pour demain matin neuf heures, dans la grande salle de la Bourse, pour aider à la confection d'un décret qui satisfasse le crédit et la confiance.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS, du 6 OCTOBRE 1848.

La question de la présidence a jeté de l'incertitude dans les affaires de la Bourse, et la rente était offerte et un peu en baisse sur les derniers cours de la cote d'hier. On se livrait à toutes sortes de conjectures au sujet de la note par laquelle le *Moniteur* annonçait ce matin que le gouvernement ne voulait pas l'ajournement de la nomination du président jusqu'après le vote des lois organiques, et qu'il demanderait à l'Assemblée de fixer l'époque de l'élection aussitôt qu'elle aurait voté sur le principe.

La rente 3 0/0, fermée hier à 44 15, a ouvert à 44 10; elle a varié de 44 à 44 20, elle reste à 44 10.

La rente 5 0/0, qui était hier à 68 65, a ouvert à 68 75, elle a varié de 68 75 à 68 25; elle ferme à 68 25.

L'emprunt de 1848 a varié de 68 90 à 68 30.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 5 octobre 1848.

Le citoyen Parieu voudrait que ceux qui ne veulent ni de la constitution, ni de la République votassent pour l'appel immédiat à la nation. Sachez vouloir, dit-il, sachez oser pour sauver le pays; ne transigeons pas avec les principes; faisons abstraction des intérêts personnels, mais des principes, jamais! (Très bien! très bien!)

Le citoyen FRESNEAU. L'opinion du précédent orateur repose sur l'hypothèse que nous pouvons faire ce que nous voulons, que nous pouvons n'avoir pas de limites, et que le pays n'a pas besoin d'être consulté. On dit que c'est une question de droit. Si nous sommes autorisés à nommer le président de la République, il ne suffit pas de lui donner un titre, il s'agit de lui donner l'autorité. (Bruit.) Quand on a annoncé l'intention de faire nommer le président par l'Assemblée, il y a eu des protestations nombreuses contre cette intention. (Vive interruption.)

Voix. Où cela?

Le citoyen FRESNEAU. Vous ne lisez donc pas les journaux des départements? Cette autorité ne nous a pas été donnée par nos commettants. (Rumeurs.)

Plusieurs voix. A demain! à demain!

A gauche. Non! non! Parlez!

Le citoyen FRESNEAU. La question est immense. Cinq heures de séance ont dû fatiguer l'assemblée; je demande le renvoi à demain.

Le citoyen président. La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

(*Correspondance particulière du Peuple Souverain.*)

Séance du 6 octobre 1848.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN A. MARRAST.

A une heure la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de constitution.

Le citoyen Président. La parole est au citoyen Fresneau, pour terminer son discours.

Le citoyen Fresneau se prononce pour la nomination du président par le suffrage universel.

Le citoyen Grévy demande que le président soit nommé par l'Assemblée, mais révocable à volonté.

Le citoyen Jules Lasteysie demande l'élection à deux degrés par le pays.

Le citoyen LEBLOND. Trois systèmes sont en présence : celui du citoyen Grévy, qui fait du président une sorte de magistrat inamovible, révocable à volonté, celui de la nomination du président élu par le suffrage universel, et enfin le système intermédiaire du président élu pour quatre ans par l'Assemblée. Les extrêmes sont un très-grand danger. Dans le système du citoyen Grévy, vous aurez un président qui, n'ayant pas pour lui la durée, pourrait avoir recours, pour se maintenir, à l'intrigue et à tous ces petits moyens à l'usage des ambitieux. Dans l'autre système, vous aurez une sorte de roi populaire, indépendant de l'Assemblée, et qui peut profiter de sa position pour attirer sur lui tous les pouvoirs. Le système intermédiaire que nous soutenons n'a pas ces inconvénients. Nommé par l'Assemblée, mais pour un temps limité, le président conserve, vis-à-vis d'elle une liberté suffisante pour que sa dignité n'ait pas à souffrir. Mais cette indépendance n'a pas de racines assez profondes pour qu'il puisse être tenté d'en abuser. Ce système, d'ailleurs, ne paraît la conséquence logique forcée du vote de l'Assemblée, qui a écarté la seconde chambre comme un rouage inutile.

Je suis partisan plus que personne du suffrage universel, mais je ne me dissimule pas qu'il a ses dangers qu'il faut savoir prévoir. Faire nommer le président par le peuple, c'est peut-être établir la lutte entre les pouvoirs et compromettre l'avenir de la République.

La séance est suspendue pendant quelques minutes.

La séance est reprise.

Le citoyen LAMARTINE. Indépendamment du péril qu'il y a pour un orateur de parler dans une question où les esprits flottent, il y a quelque chose de pénible de venir combattre des hommes dont on partage les convictions. Telle est ma situation.

On a confondu dans une seule discussion les cinq articles qui concernent le chapitre du pouvoir exécutif. Je regrette cet ordre de discussion. J'aurais mieux aimé que chaque article fut discuté séparément.

La distinction des pouvoirs ne s'applique plus à notre gouvernement. Le pouvoir est unitaire comme le peuple dont il émane. Il n'y a plus que la division des fonctions; cette division est nécessaire si nous consultons notre histoire.

La séance continue.

Chronique locale.

Malgré le mauvais vouloir des fabricants, les affaires reprennent dans notre ville. La force des choses est là : des commandes énormes arrivent tous les jours. Lille, Roubaix et d'autres débouchés importants se plaignent qu'on ne peut leur expédier autant qu'ils demandent. Depuis quelques jours, cinq à six mille métiers ont été remis en activité; la totalité des métiers fonctionnent en ce moment ou peut fonctionner. Une preuve en faveur de la reprise des affaires, c'est que les soies, qui se vendaient dernièrement 30 f., sont montées aujourd'hui à 50 f., presque le double !

Pourquoi donc ces gens, qui ont besoin de bras, cherchent-ils à fomentier les troubles ? Pourquoi ? Ils voudraient, sans doute, faire travailler l'ouvrier à vil prix et se récupérer des quelques mois de chômage qu'ils ont subis; ou bien, ils voudraient le retour de *Crédit*... c'est-à-dire Henri V, qui leur rendrait tous leurs privilèges et leur permettrait l'exploitation inique, source de leur grande fortune. Leur idole n'est qu'un veau d'or.

EBÉNISTERIE. — Les marchands de meubles; les fabricants en ébénisterie, sièges, billards et pianos; les tourneurs et sculpteurs en meubles; les tourneurs en chaises, etc., sont invités à se rendre à une réunion qui aura lieu le jeudi 12 octobre, au Palais-des-Arts, salle de l'agriculture, à neuf heures précises du matin, pour prendre connaissance d'un projet d'association générale entre patrons, marchands et ouvriers de toutes ces industries.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettres d'invitation, sont priées de vouloir bien les retirer au Comité du travail, où elles leur seront remises, ces lettres étant de rigueur pour être admises.

— La rentrée de l'école de la Martinière aura lieu le 3 novembre prochain; les examens d'admission se feront du 20 au 31 octobre.

— Avant-hier, pendant la représentation des *Enfants d'Edouard*, au 3^e acte, lorsque Elisabeth dit adieu à ses enfants en leur donnant sa bénédiction, une jeune dame, placée aux premières, s'est tout-à-coup trouvée mal en poussant des cris déchirants. On a été obligé de l'emporter presque évanouie. Cet incident a produit une vive émotion.

— Les démocrates de Dijon viennent d'organiser, en commémoration de la proclamation de la République en 1792, un banquet qui aura lieu le 22 octobre courant.

Des représentants du peuple et un grand nombre de citoyens des départements voisins assisteront à ce banquet donné au nom de la République démocratique et sociale. La commission adresse, par la voie de notre journal, une invitation à tous les républicains démocrates du Rhône.

Nous nous associons de tout cœur aux sentiments qui ont engagé les démocrates lyonnais à se réunir, à se compter et à former par leur union une force compacte capable de résister aux tentatives des réactionnaires.

Nous savons que déjà plusieurs comités s'organisent dans notre ville afin de se faire représenter auprès de nos amis de la Côte-d'Or. Nous engageons nos frères des villes et campagnes à suivre l'impulsion de la métropole.

Voici la lettre que nous adressons à cet effet la commission du banquet :

Dijon, 2 octobre 1848.

Citoyen,

Les démocrates de Dijon ont organisé, en commémoration de la proclamation de la République en 1792, un banquet qui aura lieu le 22 octobre courant.

La commission vous invite à vouloir bien prêter votre concours à ce banquet auquel assisteront tous les démocrates de la Côte-d'Or, des représentants du peuple et grand nombre de citoyens des départements voisins; elle vous prie, en même temps, d'inviter en son nom tous les républicains de votre connaissance que vous jugeriez disposés à prendre part à la grande réunion que nous préparons, et dont le but est de hâter le triomphe de la République démocratique et sociale.

Salut et fraternité.

Les membres de la commission,

Jules Carion, Langeron, rédacteur en chef du *Citoyen*, Coquet, Brullet, Semprez, Bernard Echallé, Ad. Gauthier.

— La lettre suivante, que l'on nous prie d'insérer, contient des accusations graves et qui doivent éveiller l'attention de l'autorité.

Citoyen rédacteur,

Un fait d'une nature grave s'est passé à l'Hôtel-Dieu de notre ville; dans l'intérêt de la justice et de l'humanité, voici ce dont il s'agit : Le nommé Fabre, de la Croix-Rousse, se présente le mardi, 13 courant, à une heure précise après midi, dans le cabinet du chirurgien de garde chargé de la réception des malades, dans l'espoir d'obtenir un lit dans une des salles de cet hospice. Le chirurgien, après l'avoir examiné, crut qu'il n'y avait pas urgence de le recevoir, quoique cependant il s'agissait de lui faire une petite opération; il lui dit : je vous la ferai moi-même, à condition que vous me paierez; le malade répondit qu'il était dans l'impossibilité; le chirurgien répondit à son tour : Puisque vous ne pouvez pas me payer, je ne puis pas vous recevoir. Je joins ma prière à celle du malade, mais cela inutilement; serait-ce par hasard que le cabinet du chirurgien chargé de la réception des malades, soit devenu un comptoir dans lequel on spéculait sur le peuple, non cela ne doit pas être, je me plais à rendre cette justice aux nombreux élèves en médecine qui ont passé et qui sont encore dans cet hospice; tout me porte à croire qu'ils rappelleront à l'ordre un de leurs confrères égaré, et l'humanité y gagnera un ami de plus.

Salut et fraternité !

BONNET.

GYMNASÉ ÉQUESTRE DU COLYSEÉ.

Nous avons assisté hier à la première représentation du Gymnase équestre du citoyen Soulier, au Colysée.

Raconter ce qu'on n'a vu n'est rien, il faut y avoir assisté pour le comprendre. Le jeu du globe par le citoyen Bach, et les exercices de voltige du jeune Soulier sont au-dessus de tout ce qu'on peut dire. Aussi, si le désir de faire une bonne œuvre y avait attiré hier une foule immense, aujourd'hui que la troupe s'est fait connaître par cet heureux début, la salle sera comble, et tout porte à croire que l'administration sera dans la nécessité de refuser des cartes.

Spectacles du 8 octobre.

GRAND-THÉÂTRE. — Les Enfants d'Edouard, tr. : le Barbier de Séville, op. ; Divertissement.

CÉLESTINS. — La dame de St-Tropez, dr. : le chevalier d'Esnonne, v.

COLISÉE. — Grands Exercices équestres. Voltiges, Jeu du Globe, etc.

JARDIN-D'HIVER. — Grande fête extraordinaire ; Concert, Feu d'artifice. Guignol, etc.

Départements.

NORD. — **LILLE, 3 octobre.** — Le banquet qui sera offert aux gardes nationaux de Paris aura définitivement lieu en plein air, sur la Grande-Place. Voici quelques détails sur ce repas-mons-tre :

Une vaste enceinte offrant la forme d'un ovale ayant pour centre la colonne, sera construite sur la Grande-Place; cette enceinte, qui sera fermée, contiendra, placées en sens divers, cent-huit tables où seront dressés quatre mille deux cent huit couverts.

Pour chaque table de cinquante convives, le menu se composera : de deux gigots de sept livres chaque, de deux patés de lièvre ou de deux galantines, de deux rôtis, et de deux livres de fromages. Une bouteille de Saint-Emilion est destinée à chaque convive, ainsi qu'une bouteille de Champagne pour quatre personnes.

La Grande-Place, et même, dit-on, les rues adjacentes seront ornées le plus élégamment possible, eu égard surtout aux ressources dont la commission peut disposer. On nous assure que de la balustrade de l'enceinte du banquet, s'élèveront vingt-six trophées et vingt-six mâts avec flammes tricolores, reliés entre eux par des guirlandes de fleurs auxquelles, le soir, seront appendues des lanternes vénitienues aux couleurs tricolores.

Parmi les invités, on comptera le citoyen préfet du Nord, le citoyen général commandant la division, ainsi qu'une députation de tous les régiments qui composent la garnison de Lille. (*Libéral du Nord.*)

Allemagne.

FRANCFORT, 2 octobre. — Les rapports diplomatiques entre la République centrale et le pouvoir central sont complètement réglés. A Francfort comme à Paris, des ministres permanents représentent les deux pays. Le conseil de guerre de Mulheim s'est déclaré incompétent pour juger Struve, qui sera en conséquence traduit devant les tribunaux extraordinaires. Il est arrivé des nouvelles de l'Allemagne du nord : elles nous apprennent que M. de Stedtmann est arrivé de Berlin à Rendsbourg, et qu'il a formellement déclaré que le gouvernement serait changé. M. Beseler en sera président et M. le lieutenant-général de Bonin sera nommé ministre de la guerre : la commission immédiate sera mise de côté.

AUTRICHE. — **VIENNE, 30 septembre.** — Aujourd'hui, la nouvelle est arrivée de Pesth que le comte Lamberg, nommé généralissime des troupes hongroises et croates, a été assassiné le 29 septembre, sur le pont de Pesth, par un étudiant.

L'état de siège de Cologne a été levé le 2 octobre.

BADEN. — Les mouvements de troupes continuent dans le grand-duché de Bade; les bataillons autrichiens, prussiens, hessois, wurtembergeois s'accumulent le long de la frontière du Rhin et occupent presque tous les villages; ils sont munis de nombreuses pièces d'artillerie. Par contre, les troupes badoises, dont la fidélité avait été suspectée dans ces derniers temps, sont transférées hors du pays; plusieurs bataillons badois sont déjà arrivés à Cologne et dans le reste de la Prusse rhénane.

Struve a été transporté de Fribourg à Rastatt, avec son gendre et autres insurgés arrêtés avec lui à Wehr. Sa femme est encore dans les prisons de Fribourg. On dit qu'il y a en ce moment déjà dans les casernes de la forteresse de Rastatt, environ 150 individus arrêtés à la suite de la dernière levée de boucliers de Struve. Espérons qu'ils n'auront pas le sort de ce français arrêté avec Bornstedt, et qu'on vient de retrouver dans les cachots de Bruchsal, où le geôlier seul, qui lui donnait des aliments, savait qu'il était enfermé depuis cinq mois, sans avoir même subi un interrogatoire !

DUCHÉS DE SAXE. — Les duchés de Saxe vont être définitivement occupés par des troupes autrichiennes. Un corps de 9,000 Autrichiens est entré à Altenbourg, pour prêter main-forte aux 6,000 Saxons qui sont dans le duché, et les aider à comprimer l'esprit révolutionnaire.

PRUSSE. — Malgré la formidable concentration de troupes qui a eu lieu ces jours derniers à Berlin, le roi de Prusse ne paraît pas être sûr d'un long avenir de tranquillité. S'il faut en croire une lettre que publie la *Gazette d'Augsbourg*, qui n'est pas suspecte de favoriser les mouvements populaires, il y avait, à la fin de septembre, à Berlin et dans les villages voisins, 47,500 hommes de troupes et 60 pièces d'artillerie attelées; mais le gouvernement était loin de pouvoir compter sur la fidélité de tous les régiments; beaucoup de soldats disaient hautement que si l'on en arrivait à un combat dans les rues, ils se joindraient au peuple et ne tireraient pas sur lui.

Angleterre.

LONDRES, le 4 octobre. — Il n'est pas probable que le procès de M. Smith O'Brien doive être terminé avant jeudi ou vendredi prochain.

— La répugnance et la résistance des populations irlandaises à payer les fermages redevanciers et taxes des pauvres se manifestent déjà sur plusieurs points, et tout annonce que pendant l'hiver les constables et la troupe auront fort à faire en Irlande.

— Les trois candidats à la présidence des Etats-Unis, ayant le plus de chances sont : 1^o le général Taylor ; 2^o le général Cass ; M. Martin Van-Buren. Il y a des personnes qui croient que l'élection du général Cass entraînerait les Etats-Unis contre l'Angleterre.

— A la dernière vente de Stowe, entr'autres personnages de distinction se trouvait M. Dufresnoy, directeur des mines sous la République française et membre de l'Institut. Il venait pour acheter la collection de minéralogie et de géologie formée par l'abbé Hany, et que ses exécuteurs testamentaires avaient vendue au feu duc de Buckingham. Le feu duc l'avait payée 4,000 livres sterling. M. Dufresnoy, qui n'avait à la vente que M. Hiennell pour concurrent, a racheté cette collection 320 guinées. Attendu le grand nombre de caisses, il faudra au moins trois mois pour emballer toute cette collection, afin de la renvoyer en France.

Espagne.

MADRID, 29 septembre. — La situation financière non-seulement de cette place, mais encore de l'Espagne entière, est des plus déplorable.

Les sages mesures, résultat de la haute capacité, de l'intelligence et du patriotisme de l'honnête Mon, n'ont produit aucune amélioration; je me trompe, elles ont servi à sensiblement améliorer la fortune particulière de ce ministre.

On annonce qu'un parti progressiste, commandé par un colonel, s'est soulevé à Bunoal, près de Valence, et qu'il parcourt les environs.

Le brigadier carliste Ramon Vila, plus connu sous le sobriquet de *Cal-letrus*, ayant commis quelques excès dans un village, Cabrera donna ordre de le prendre et de le fusiller sur-le-champ; mais il s'est évadé, et a fait sa soumission aux troupes de la reine à Igualada, sans que personne de son parti ait voulu le suivre.

Le colonel progressiste Baldric, auquel l'inepte général Cordova avait envoyé deux hommes qui, sous prétexte de passer sous ses drapeaux, avaient pour mission de l'assassiner, a eu déjouer cette odieuse trame. Ayant été prévenu des projets des deux émissaires de Cordova, il les a fait saisir et fusiller. (*Journal du peuple.*)

Nouvelles diverses.

— Le général Lebreton, commandant des forces militaires préposées chaque jour à la garde de l'Assemblée nationale pour assurer son indépendance, vient d'offrir une troisième fois sa démission au président de l'Assemblée, si l'autorité militaire ne met pas chaque jour à sa disposition trois bataillons sans lesquels il ne peut accepter la responsabilité des événements, mais avec lesquels il répond de l'inviolabilité de l'Assemblée. Il n'y a sans doute dans la plainte du général Lebreton, et dans l'absence d'ordre du ministre de la guerre, qu'un malentendu qui ne tardera pas à s'expliquer. Dans tous les cas, nous nous empressons d'ajouter qu'aucun fait nouveau n'est venu inquiéter le général Lebreton, mais sa prudence, peut-être excessive, lui a inspiré la pensée de croire à la nécessité de parer aux événements les plus imprévus.

— On attribue à un argument du citoyen Dupin la détermination de la commission de constitution en faveur de l'élection du président de la République par le suffrage universel. Ce représentant, qui a si énergiquement défendu le système d'une chambre unique, a fait observer que la dictature de cette Assemblée sans rivale, ne pouvait être tempérée que par un pouvoir qui eut quelque indépendance, et qu'un président qui tiendrait ses pouvoirs de l'Assemblée et non du pays, ne pourrait opposer aucune digue à cette dictature parlementaire qui pourrait bientôt devenir une autocratie fort despotique. Il paraît, du reste, que l'application immédiate du principe reconnu, sera ajournée jusqu'après le vote des lois organiques, ce qui équivaldrait à un sursis infini. Nous croyons qu'il y aurait péril à surseoir au-delà du vote sur l'ensemble de la constitution après laquelle les représentants pourront bien être fondés à s'octroyer une vacance de quelques semaines.

— On a saisi au dépôt, rue Masséna, 7, le pamphlet la *Casquette du père Duchêne*.

A Marseille, le travail définitif sur l'organisation de la garde nationale est fort avancé. La commission du conseil municipal, chargée de ce soin, vient d'arrêter la composition de la première légion. Les travaux concernant la seconde et la troisième légion seront bientôt terminés.

— Un journal démocratique de province, la *Sentinelles des Pyrénées*, suspend sa publication.

— La *Gazette du Languedoc* met en avant la candidature du citoyen Genoude dans le Tarn, en remplacement du citoyen Aragon, qui vient de mourir.

— La *République* dément la nomination du citoyen Vivien comme envoyé extraordinaire de la République française au congrès de la pacification de l'Italie.

— Des banquets commémoratifs de l'établissement de la République ont eu lieu à Castres, à Brugnères (Tarn et Garonne), et à Rhodéz dimanche dernier.

— L'autorité militaire à Marseille, a reçu, le 29 septembre, du ministre de la guerre des instructions pour l'embarquement de dix mille colons, que le gouvernement va faire transporter en Afrique, en exécution du dernier décret de l'Assemblée nationale. On se rappelle qu'un crédit de 50 millions a été ouvert à cet effet, au ministère de la guerre; Le premier convoi partira de Paris le 7 octobre; les dix mille colons devront être rendus en Algérie à la fin de décembre.

— La *Gazette du Languedoc* met en avant la candidature du citoyen Genoude dans le Tarn, en remplacement du citoyen d'Aragon qui vient de mourir, c'est bien de la témérité de vouloir donner un tel successeur à un homme tel que le jeune représentant dont les électeurs du Tarn déplorent encore la perte.

Bourse de Paris, du 5 octobre 1848.

Cinq pour cent	68 25	Emprunt Romain	64 00
Dito, fin courant	68 35	Emprunt Belge 1840. . .	77 1/2
Trois pour cent	44 40	Actions de la banque ...	1560 55
Dito, fin courant	44 00	Obligations de la ville ..	» 00
Quatre pour cent	00 00	Obligation piémontaise ..	» 00
Rente de Naples	83 00	Quatre canaux	842 50
Dette active d'Espagne ..	00 00	Jouissance des 4 canaux ..	» 00

CHEMIN DE FER.

Saint-Germain	320	Orléans-Bordeaux	371 25
Versailles, rive droite. d. .	»	Nord	362 50
— rive gauche	97 50	Paris-Lyon	362 50
Paris-Orléans	650 50	Paris-Strasbourg	335 75
Paris-Rouen	385 00	Tours-Nantes	320 »
Rouen-Havre	187 50	Montreuil	115 »
Marseille-Avignon	180 »	Dieppe	» »
Strasbourg-Bâle	80 50	Charleroy	» »
Centre	230 »	Lyon-Avignon	» »
Amiens-Boulogne	»	Fampoux	» »

Il a été perdu hier, depuis la barrière St-Clair jusqu'à Vaux-sieux, environ 70 fr. renfermés dans un petit sac en toile qui se trouvait dans une veste de velours olive.

Cet argent appartient à un père de famille de six enfants, qui est dénué de toutes autres ressources.

Le rapporter au citoyen Peillon, cafetier, aux barrières St-Clair.

Le directeur-gérant, FAURÈS.

Imprimerie de veuve Arné, gr. rue Mercière, 44.